

Nos références : COM036480 du 30/10/2023
 Compte client : 05900944
 Vos références : CDE DEV0182894 ORANGE MARSEILLE

Adresse de livraison

SI CONTACT
 110 Rue Emilien Gautier

 13290 Aix en Provence Cedex
 France

Adresse de facturation

SI CONTACT
 110 Rue Emilien Gautier

 13290 Aix en Provence Cedex
 France

Votre contact : DWI DW Pro interne
 E-mail :
 Tél : 04.42.90.16.04

N° TVA intra. client :

Nous avons déménagé depuis le mardi 19 avril 2022! Voici notre nouvelle adresse :
110 rue Emilien Gautier, ZAC de Lenfant, 13290 Aix-en-Provence.
Vos interlocuteurs ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et email restent inchangés.

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
BL N° 74740 du 02/01/2024					
EXTRON 60-1607-01	DA2 HD 4K Plus - Deux Ontrope 4K / 60 Amplificateur de distribution HDMI N° Série : A2TJ025	1	457,60	457,60	1
AUDIOTECH ATDM-1012DAN	Digital SmartMixer with Dante N° Série : 23100006	1	1 494,35	1 494,35	1
FOURNITURE	FOURNITURE DE MATERIEL	1	55,00	55,00	1
INSTALL/POSE INT	PRESTATIONS: ETUDE - PREPARATION - INSTALLATION - CONFIGURATION - POSE MATERIEL - TEST - PRISE EN MAIN RAPIDE UTILISATEUR 1 JOUR 2 TECHNICIENS	1	490,00	490,00	1
PROGRAMMATION	PROGRAMMATION SYSTEME	1	200,00	200,00	1
DEPLACEMENT Z1	DEPLACEMENT TECHNICIEN Z1	1	17,50	17,50	1
PORT VIDEO	Frais logistiques Colis, expédition, suivi et assurance - RDC, sans manutention, FRANCE METROPOLITAINE	1	16,30	16,30	1

Sous-total BL : 2 730,75

Code	Tx	Base HT	Montant TVA	Total HT	2 730,75 €
1	20,00	2 730,75	546,15	Total TVA	546,15 €
Conditions de règlement : Echéance : 31/03/2024				Total TTC	3 276,90 €
Virement à 45 jours fin de mois				Devise : EUR	Page 1/1

Domiciliation DWPRO :
 SOCIETE GENERALE
 BIC : SOGEFRPP
 IBAN : FR76 30003 00050 00025712708 34

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passé la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)